

Dr. Mervette GUERROUI

Niveau : Licence I, Premier semestre

Matière : Culture et civilisation de la langue

Cours V : La révolution française

Plan du cours :

Introduction

1. Les causes profondes
2. Les causes immédiates
3. La révolution française 1789-1799

Bibliographie :

- Cours du Professeur M.Azizi Mohamed Lahbib, *Histoire de France : L'Histoire de France de la Gaule à la cinquième République*, INSTITUT SUPERIEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION CONTINUE, Département de Français Semestre : Mars 2005 - Septembre 2005
- LECOURT, Dominique, et al, *Aux sources de la culture française*, La Découverte, 1997.
- RUMLEANSCHI, Mihail, *La civilisation française*, Bălți, 2004.

Introduction :

La Révolution française, période de profondes transformations politiques et sociales qu'a connu la France de 1789 à 1799 a notamment provoqué le renversement de la monarchie et l'établissement de la république. Par son retentissement et ses développements, elle constitue un événement majeur de l'histoire française.

Depuis deux siècles, la Révolution a fait l'objet de diverses interprétations, chaque époque y projetant ses problèmes. Au XIXe siècle, les analystes ont insisté sur son apport politique et intellectuel : l'avènement de la liberté, de la démocratie et de la laïcité. A partir de la fin du siècle du XIXe et sous l'impulsion de la pensée sociale et de Jean Jaurès, l'accent a été mis sur ses avancées et même, ses anticipations sociales. Le rôle des classes populaires y a été progressivement valorisé par rapport à celui de la bourgeoisie.

Au XXe siècle, la gauche socialiste et communiste a mis en avant les transformations économiques (émergence du capitalisme) et sociales (émancipation de la paysannerie, qui devient propriétaire, rôle accru des classes populaires urbaines, etc.).

Il est nécessaire de distinguer les causes immédiates et les causes profondes de la Révolution française.

1. Les causes profondes :

- Le principe fondamental régissant l'ordre social de l'ancien régime est l'organisation en trois ordres distincts, inégaux devant la loi et l'impôt. La noblesse (400 000 membres) et le clergé (115 000 membres), très minoritaires, bénéficient de nombreux privilèges symboliques et substantiels par rapport au tiers état (25,5 millions de personnes). Chacune de ces classes est elle-même profondément divisée. Il est de même au sein de l'Eglise, où séculières (curés, vicaires, religieux), issu du tiers état et souvent misérable. Le tiers état est constitué d'une immense majorité de paysans, mais comprend également des artisans et des bourgeois (roturiers). L'un des principaux ferments de tension sociale à la fin du XVIIIe siècle est la persistance d'une société rurale à structure féodale, alors que le début d'une révolution industrielle a engendré l'apparition d'une bourgeoisie urbaine. L'ascension de cette classe est freinée par le cloisonnement en ordres et en corporations ainsi que par les privilèges de la noblesse. Cette force montante, qui dispose déjà du pouvoir économique, cherche à s'arroger le pouvoir politique pour imposer un cadre économique libéral qui lui soit favorable.
- **Une organisation archaïque des finances** : A la fin du XVIIIe siècle, les finances publiques sont organisées selon un système archaïque, sans aucune prévision budgétaire. Le roi se fait avancer les sommes nécessaires au budget de l'Etat par les fermiers généraux, lesquels se remboursent ensuite en levant l'impôt. Outre les trois impôts directs, il existe plusieurs impôts indirects. Une répartition totalement arbitraire, suivant les classes et les régions, explique la persistance des déficits et l'accroissement de la dette. La masse paysanne dans son ensemble est écrasée par la charge des impôts, tandis que la bourgeoisie supporte de moins en moins toutes les taxes qui grèvent son activité. La noblesse et l'Eglise bénéficient de nombreux privilèges et exemptions. Toutes ces survivances du féodalisme volent en éclats dans la nuit du 4 août 1789.
- **Les changements culturels** : On a depuis longtemps imputé les fondements philosophiques de la Révolution à Voltaire et à Rousseau. Les idées des lumières ont progressivement pénétré toutes les couches de la société. Le rationalisme et le progrès, l'aspiration à plus de liberté et d'égalité se répandent partout, y compris dans l'aristocratie. Mais la société d'ordre reste accrochée à ses privilèges et, dans certaines campagnes, on assiste même à une aggravation du régime seigneurial de la part des petits nobles, souvent appauvris. Outre ces fondements intellectuels et le caractère subversif de la philosophie des lumières, les historiens actuels mettent l'accent sur les origines culturelles de la Révolution. Ils insistent sur l'émergence d'une opinion publique à la fin du XVIIIe siècle. Dans un tel contexte, la nécessité d'un changement est ressentie par tous. La France semble mûre pour une réforme de la monarchie. Mais la Révolution va manifester une conjonction chaotique de plusieurs mécontentements : celui, traditionnel et violent, des émeutes populaires ; celui, nouveau,

des "talents" inemployés, qui forment une sorte de prolétariat intellectuel, bloqué dans son désir d'ascension sociale.

2. Les causes immédiates :

Depuis 1776, la France est sortie du cycle de croissance entamé en 1730. L'accroissement des dépenses de l'Etat, en particulier militaires avec la participation à la guerre de l'indépendance américaine (1775-1782), a alourdi la dette publique au point que la monarchie parvient à peine à payer les intérêts. Les solutions envisagées par des ministres de Louis XVI impliquent toutes la fin des privilèges fiscaux et donc une forte contribution des classes exemptées. Tous se heurtent à la résistance de l'aristocratie, fortement attachée à ses privilèges. En août 1774, Louis XVI nomme l'économiste libéral Jacques Turgot contrôleur général des finances. Il tente d'unifier le système des impôts et de libéraliser le commerce. La plupart de ses réformes sont annulées, et Turgot est acculé à la démission en 1777. Aux difficultés économiques et financières s'ajoute une crise agricole provoquée par une série de mauvaises récoltes. Après l'hiver 1788, le pays connaît une pénurie de blé. La misère populaire augmente, tandis que le nombre croissant de vagabonds génère un climat d'insécurité dans les campagnes.

3. La Révolution (1789-1799) :

En 1788, sous la pression de l'opinion, Louis XVI se résout à convoquer les Etats généraux, qui n'ont plus été réunis depuis 1614. Lors de la campagne précédant les élections aux états généraux, un flot de pamphlets exprimant des idées inspirées des lumières circule. Dans toute la France, des cahiers de doléances adressés au roi sont rédigés.

Les Etats généraux se réunissent à Versailles le 5 mai 1789 et très rapidement se pose la question du mode de scrutin. Les privilégiés réclament un vote par ordre, leur assurant d'imposer leur point de vue, tandis que le tiers état exige un vote par "tête", lui garantissant la majorité. L'impasse de procédure, et l'épreuve de force, dure six semaines et, le 17 juin, le tiers état se proclame assemblée nationale. Il est rejoint le 19 par la majorité des représentants du clergé (en grande partie des curés). Méfiante à l'égard du gouvernement royal, qui a apporté son soutien à la noblesse et au clergé, l'assemblée nationale se déclare seule habilitée à lever les impôts. En guise de représailles, Louis XVI lui supprime sa salle de réunion, la seule des Menus plaisirs. L'assemblée nationale réplique, le 20 juin, en se réunissant dans une salle de jeu, à Paris, où elle jure solennellement de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

Après avoir tenté, en vain, de revenir à la représentation en trois ordres, le 27 juin 1789, Louis XVI invite la noblesse et le clergé à rejoindre l'Assemblée nationale, qui s'érige en Assemblée nationale constituante le 9 juillet. Cédant aux pressions de la reine et son frère le comte d'Artois, Louis XVI appelle plusieurs régiments

étrangers loyalistes, qui viennent stationner à Paris et à Versailles. Le peuple de Paris réagit à ce qu'il prend pour une provocation par des émeutes, qui commencent le 12 juillet. Le 14 juillet, la prison royale de la Bastille, symbole du despotisme des bourbons, est prise d'assaut.

Inquiets de la tournure des événements, le comte d'Artois et d'autres grands du royaume, les premiers émigrés de la Révolution, quittent le pays ce même jour. Louis XVI retire ses troupes.

Depuis plusieurs années, la misère et la disette ont accru la brigandage et le vagabondage dans les campagnes françaises. Les événements de Paris et la crise politique amplifient le sentiment d'insécurité et sont à l'origine de la Grande Peur, qui se répand dans tout le pays (à l'exception de la Bretagne, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Gascogne et d'une partie du Langudoc) à partir du 20 juillet 1789. Les paysans prennent les armes pour se défendre contre la menace supposée et, la crainte passée, se tournent contre la noblesse pour détruire les traces écrites des droits féodaux, allant parfois jusqu'à incendier les châteaux.

Inquiète de voir le mouvement lui échapper, la bourgeoisie possédante décide de reprendre ces revendications à son compte. Dans la nuit du 3 au 4 août 1789, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie du parti patriote votent l'abolition des privilèges et le rachat des autres droits seigneuriaux. Dans les jours suivants, l'assemblée proclame l'égalité des peines, la libre admission à tous les emplois, l'abolition des dîmes levées par l'Eglise, de la vénalité des charges et de tous les droits féodaux. Dans la foulée, elle décide de placer en préambule de la future constitution une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Inspiré de la philosophie des lumières et conçu sur le modèle du préambule de la constitution des Etats-Unis, ce texte est voté le 26 août. Les idéaux révolutionnaires sont résumés sous la formule "liberté, égalité, fraternité". Tandis que l'Assemblée constituante délibère, la population de Paris, affamée et alarmée par des rumeurs de conspiration royaliste, réclame du pain et s'agite. Des récits rapportant qu'au cours d'un banquet, à Versailles, la cocarde tricolore a été piétinée, font monter la tension. Les 5 et 6 octobre, une foule de parisiens, principalement des femmes, marchent sur Versailles et font siège du palais royal. Louis XVI et sa famille sont secourus par La Fayette, qui, à la demande des émeutiers, les escorte jusqu'au palais des Tuileries, où ils s'installent. Après cet épisode, les membres les plus conservateurs de l'Assemblée constituante, qui a suivi le roi à Paris, remettent leur démission. Dans la capitale, la pression des citoyens s'accroît tant sur la cour que sur l'Assemblée. La tendance la plus radicale domine de plus en plus à l'Assemblée, mais l'objectif premier, une monarchie constitutionnelle, est maintenu.

L'autorité législative est confiée à une assemblée unique composée de 745 membres élus suivant un scrutin indirect. La première rédaction de la constitution reçoit l'approbation du souverain le 14 juillet 1790, au cours des cérémonies grandioses de la fête de la fédération, à Paris, auxquelles participent des délégations de tout le pays au Champs-de-Mars.

L'organisation de l'Eglise est calquée sur celle du pays. Cette Constitution civile du clergé est approuvée par le roi. Les quinze mois séparant l'acceptation par Louis XVI du premier projet de constitution à l'achèvement

de la version définitive enregistrent l'échec de la tentative de compromis entre le roi et la Révolution. Les rapports de force au sein du mouvement révolutionnaire évoluent sensiblement au profit des radicaux.

Les rumeurs faisant état de contacts réguliers entre Marie-Antoinette et son frère Léopold II, empereur du Saint Empire romain germanique, attisent la tendance radicale. Comme la plupart des autres monarques d'Europe, Léopold a recueilli les émigrés et ne fait pas mystère de son aversion envers la Révolution. La véritable rupture entre le peuple et la famille royale a lieu lorsque celle-ci tente de fuir à l'étranger ; elle est arrêtée à Varennes, le 21 juin 1791. Déjà discrédité par son hostilité manifeste à la Révolution, Louis XVI est ramené à Paris le 25 juin et suspendu provisoirement.

Après l'abolition de la monarchie, le sort du roi déchu, prisonnier au Temple, est en question. Le 15 janvier 1792, à l'issue des débats, le roi est reconnu coupable à une écrasante majorité, 693 voix contre 13, et le 17 janvier il est condamné à mort par une majorité plus étroite, 387 voix contre 334. Philippe-Égalité, duc d'Orléans et cousin du roi, va lui aussi voter la mort. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 place de la Révolution. Son exécution fait une impression profonde dans la population française et frappe de stupeur les souverains d'Europe : elle est aussi un défi à l'Europe monarchique. La déclaration de guerre à la Grande-Bretagne et aux Provinces-Unies, le 1er février 1793, entraîne la formation de la Première Coalition des puissances européennes contre la France révolutionnaire.